

1. Champ d'application et prise en compte

1.1 Les relations commerciales entre Hager AG et l'acheteur ou le client (ci-après le « client ») ainsi que les relations commerciales entre Hager Industrie SA et l'acheteur ou le client dont le siège social / domicile est établi en Suisse (ci-après également le « client ») sont réglées exclusivement par les présentes Conditions générales (ci-après les « CG »). Pour les acheteurs ou les clients dont le siège social / domicile est établi en dehors de la Suisse sont valables exclusivement les « CG Marché international de Hager Industrie SA ».

1.2 En demandant une offre à Hager AG ou à Hager Industrie SA (ci-après collectivement : Hager AG), le client déclare accepter les présentes CG.

2. Offres

2.1 Les offres de Hager AG sont valables 60 jours à compter de la date de l'offre – sous réserve de la disponibilité des marchandises commandées chez Hager AG et d'un rappel avant leur réception. Les prix indiqués s'entendent en francs suisses (CHF), départ usine de Hager AG, TVA non comprise.

2.2 Hager AG peut modifier ses prix (listes de prix) à tout moment. Des suppléments peuvent être facturés pour les prix avec la mention SMP (supplément pour matières premières), en cas d'augmentation du prix des matières premières.

2.3 Le client doit le supplément pour matières premières dès que les cours des matières premières à la bourse de Londres au moment de l'envoi de la commande à Hager AG (« jour M ») dépassent les valeurs limite suivantes :

- 400 euros pour 100 kg de cuivre
- 300 euros pour 1 kg d'argent
- 150 euros pour 100 kg de lait

2.4 Le supplément pour le métal précieux concerné / les métaux précieux concernés est calculé comme suit :

SMP (taux de change EUR/CHF le jour M) = poids de la part de métal de la commande X (cours du métal le jour M / valeur limite pour le métal)

2.5 Aucun rabais n'est accordé sur ce supplément. Le supplément pour matières premières est facturé en francs suisses.

3. Commande

3.1 La remise d'une commande aux conditions offertes par Hager AG est fondamentalement contraignante pour le client. Le client peut toutefois retirer sa commande à Hager AG par écrit et sans frais pour autant que

- le retrait ait lieu au plus tard 12 heures après la réception de la commande par Hager AG
- Hager AG n'ait pas encore commencé à traiter la commande.

3.2 Les commandes pour une valeur de CHF 50'000.00 et plus ne sont prises en considération par Hager AG qu'après réception de votre confirmation de commande écrite ou électronique. Les commandes pour une valeur moins élevée peuvent être acceptées de manière implicite par Hager AG. En cas de

divergences, une éventuelle confirmation de commande de Hager AG prime sur une commande.

4. Commande électronique

Le client peut transmettre une commande par voie électronique à Hager AG. Hager AG n'est pas responsable de l'envoi, de la transmission et de la réception de la commande ni des dommages qui pourraient en résulter. Si une commande est effacée automatiquement par le système informatique de Hager AG (p.ex. par le filtre anti-spam), le client n'en est pas informé. Hager AG peut mettre hors ligne le système électronique de commande sans en informer les clients, lorsque cela se justifie (p.ex. en cas de suspicion de virus, d'attaque de tiers, etc.).

5. Frais de livraison et d'emballage

5.1 Les conditions suivantes sont valables exclusivement pour les livraisons depuis Emmenbrücke en Suisse.

5.2 Frais de livraison pour composants et colis

- Envoi de colis : CHF 10.00 par colis
- Livraison par camion :
pour toute commande dont la valeur nette est inférieure à CHF 800.00 :
CHF 16.00 par livraison
- Supplément pour envoi exprès :
CHF 35.00

5.3 Frais de livraison pour armoires et supports d'armoires

- supplément forfaitaire pour RPLP (indépendant de la valeur de la commande) : CHF 8.00 par armoire/support
- Livraison par camion,
pour toute commande dont la valeur nette est inférieure à CHF 800.00 : CHF 16.00 par livraison

5.4 Frais d'emballage pour armoires et supports d'armoires

- Emballage standard avec film étirable :
- Supplément pour emballage spécial sur demande : CHF 16.50 par armoire
- Supplément pour livraison sur palette : CHF 19.50 par armoire

5.5 La livraison peut se faire en plusieurs livraisons partielles, à la convenance de Hager AG. Si le client souhaite des livraisons partielles, Hager AG facture les frais effectifs par livraison.

6. Facturation

6.1 Le client est tenu de contrôler les factures immédiatement à leur réception. Le montant des factures conventionnelles et des factures électroniques est considéré comme accepté lorsque le client ne le conteste pas par écrit dans les 10 jours à compter de leur réception. Hager AG examine la réclamation et corrige sa facture si elle considère la réclamation comme justifiée.

6.2 Sur demande écrite du client, Hager AG émet des factures électroniques. L'envoi des factures se fait, en règle générale, de manière non cryptée. Hager AG se dégage de toute responsabilité pour des dommages liés à des logiciels ou à des données défectueux ou corrompus par des tiers (virus, vers, attaques de hackers, etc.). Hager AG se dégage notamment de toute responsabilité pour des dommages liés à des commandes élec-

troniques ou à des factures électroniques.

7. Conditions de paiement

7.1 Le client est tenu de régler le montant total des factures (c.-à-d. sans déduction d'escompte, de frais, d'impôts, de taxes, de droits de douane ou similaire) dans les 30 jours à compter de la date de facturation. Hager AG facture un intérêt moratoire de 5% dès le lendemain de l'échéance et sans préavis.

7.2 Hager AG peut exiger un paiement d'avance.

7.3 Les paiements par chèques et lettres de change ne sont considérés comme effectués qu'après exécution du virement par l'émetteur ou l'exécuteur (p.ex. banque). Si la date d'échéance dépasse la date de paiement, l'intérêt moratoire de 5% est directement encaissé avec le paiement. Les frais de tiers liés à l'encaissement du chèque ou de la lettre de change sont à la charge du client.

7.4 Le client ne peut pas compenser la valeur des commandes par des contre-prestations (interdiction de compensation).

7.5 En cas de retard de paiement du client, Hager AG est en droit de se départir du contrat sans préavis, d'exiger la restitution des marchandises livrées et de les faire retourner aux frais du client.

8. Retards de livraison

8.1 En cas d'événements indépendants de la volonté de Hager AG et de ses fournisseurs comme, notamment, une force majeure, des perturbations des transports ou de l'exploitation, une pénurie de matériaux, des conflits de travail, etc., Hager AG est en droit de se départir entièrement ou partiellement du contrat ou de retarder la livraison. Il n'en résulte aucune prétention pour le client. Cela vaut également lorsque les événements susdits surviennent à un moment où Hager AG est en retard.

8.2 Hager AG ne donne pas de garantie de livraison et se dégage de toute responsabilité en cas de retard de livraison. Les éventuelles informations données par les collaborateurs de Hager AG sont à considérer comme des valeurs indicatives non contraignantes et en aucun cas comme une garantie.

9. Retard d'enlèvement par le client

Si la marchandise ne peut pas être envoyée ou seulement avec retard en raison d'une violation du devoir de coopération du client ou si le client n'accepte pas la marchandise, la marchandise est stockée à la charge et aux risques du client. Dans ce cas, les éventuels frais de transport supplémentaires sont également à la charge du client.

10. Profits et risques

10.1 Les risques et profits des marchandises passent au client avec la mise à disposition des marchandises dans l'usine de Hager AG. En cas de transformation ultérieure du matériel mis à disposition par Hager AG (contrat de livraison d'ouvrage), Hager AG se dégage de toute responsabilité en cas de perte fortuite du matériel mis à disposition du client.

10.2 Les risques et profits de l'ouvrage passent au client avec l'achèvement de l'ouvrage ou l'avis d'achèvement au client, indépendamment de l'emplacement de l'ouvrage et des éventuels défauts de l'ouvrage.

10.3 Indépendamment de la prise en charge des coûts et de l'organisation du transport de la livraison, Hager AG se dégage de toute responsabilité pour des dommages correspondants.

11. Défauts de la marchandise / de l'ouvrage

11.1 Délai de réclamation

La livraison doit être contrôlée par le client immédiatement à la réception. Les réclamations doivent être adressées par écrit à Hager AG dans les 8 jours ouvrables à compter de l'arrivée de la livraison au lieu de destination. A l'échéance de ce délai, la livraison est considérée comme acceptée. La garantie de Hager AG pour des défauts apparaissant ultérieurement s'étend à tous les dommages apparaissant dans les 12 mois à compter du jour de la livraison, pour autant que la cause de ces dommages ait pu être attribuée de manière attestée à un défaut de matériel ou de production et ne soit pas liée à un stock-âge ou à un traitement inadapté, à une sollicitation excessive ou à une utilisation ou une installation inappropriée. La preuve d'un défaut de matériel ou de production est à la charge du client. L'exercice des droits de garantie, notamment les réparations, n'entraîne ni l'interruption, ni la suspension du délai de 12 mois.

11.2 Droits de garantie

11.2.1 Hager AG peut réparer le défaut, à sa convenance, au moyen d'une réparation et/ou du remplacement par une marchandise sans défaut du même type ou de parties de celle-ci. Toute autre prétention du client ainsi que toute réhibition et réduction sont exclues.

11.2.2 La garantie envers le client pour des produits d'autres fabricants ou fournisseurs se limite aux prestations de garantie de ces fabricants ou fournisseurs envers Hager AG et aux prétentions justifiées de cas en cas. Sur demande, Hager AG informe sur la garantie correspondante du fabricant ou du fournisseur.

11.3 Exclusion de garantie et perte des droits de garantie

Si les produits ne sont pas utilisés conformément aux conditions d'utilisation (à télécharger sur www.hager.ch) de Hager AG ou s'ils sont modifiés par l'intervention du client ou de tiers ou par l'introduction de pièces de tiers, toutes les prétentions de garantie deviennent caduques. Les dommages dus à l'usure normale ou à une utilisation inappropriée ou non conforme sont exclus de la garantie.

12. Exclusion de responsabilité

Le client ne peut faire valoir des prétentions en dommages-intérêts qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part de Hager AG. Hager AG se dégage de toute responsabilité contractuelle et non contractuelle concernant le comportement de ses auxiliaires. Le client ne peut faire valoir aucun dommage indirect ou dommage consécutif face à Hager AG. Par ailleurs, Hager AG se dégage de toute responsabilité concernant le choix et l'utilisation des produits par le client.

13. Retours

13.1 Conditions

13.1.1 La reprise et l'échange de marchandises livrées par Hager AG n'est possible qu'avec l'accord préalable de Hager AG et pour autant que les conditions ci-après soient remplies.

13.1.2 Les marchandises doivent être retournées propres, dans l'emballage d'origine libre de toute inscription et avec le sceau intact. L'envoi des produits correspondants ne doit pas dater de plus de 12 mois. Les articles ne doivent présenter aucune trace d'usure. Ils ne doivent être ni paramétrés, ni programmés. Si le contrôle par Hager AG montre que ces conditions ne sont pas remplies, Hager AG peut, à sa convenance, refuser le retour, réduire le taux de remboursement ou procéder à une déduction sur le montant à rembourser.

13.1.3 Le client ne peut retourner des produits réalisés spécifiquement pour lui qu'avec l'accord du service de vente externe et du département de conception de Hager AG, avec la désignation du projet et en respectant les autres conditions pour les retours. Hager AG peut refuser le retour à sa convenance, en indiquant le motif.

13.2 Procédure

13.2.1 Le client doit annoncer les retours de marchandises par téléphone ou par courriel à Hager AG avant l'envoi. Hager AG est habilitée, à sa convenance, notamment en cas d'assainissement des stocks, à ordonner une expertise des retours de marchandises chez le client par une personne désignée par elle. Si le client ne subvient pas, dans ce cadre, à son devoir de coopération ou s'il retourne les marchandises sans expertise, il perd toute prétention à un remboursement.

13.2.2 Le client doit joindre au retour un formulaire de retour entièrement complété en indiquant le numéro de retour communiqué par téléphone par Hager AG. Le formulaire de retour peut être téléchargé sur le site www.hager.ch ou demandé par téléphone ou par courriel à Hager AG.

13.2.3 Pour les renvois sans formulaire ou avec un formulaire partiellement complété, Hager AG facture une taxe de traitement de CHF 50.00. En règle générale, Hager AG contacte le client pour obtenir les informations manquantes. En l'absence de retour d'information dans les 30 jours à compter de la demande d'information, Hager AG élimine les marchandises retournées aux frais du client et avec perte de toute prétention de remboursement de celui-ci. Les retours de marchandises non annoncés, non affranchis ou ne pouvant être attribués à aucun expéditeur ne sont pas acceptés.

13.3 Mode et taux de remboursement

13.3.1 Hager AG ne rembourse les retours qu'à partir d'une valeur de marchandises de CHF 100.00. Le remboursement se fait au moyen d'un crédit sur le compte du client. Si le client souhaite le transfert sur un autre compte, Hager AG déduit une taxe de traitement de CHF 10.00 du montant du remboursement, en l'absence de bulletin de versement joint au retour.

13.3.2 Hager AG peut fixer le taux de remboursement à sa convenance, en tenant compte des critères selon chiffres 13.1 et 13.2. Dans ce cadre, elle peut également tenir compte du chiffre d'affaires total du

client ainsi que de son taux de retours.

13.3.3 Le remboursement du prix net total des marchandises retournées n'intervient qu'en cas de livraison erronée attestée (c.-à-d. que les produits livrés ne correspondent pas aux produits commandés).

14. Clause salvatrice

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes CG devrait s'avérer invalide, cela ne touche pas les autres dispositions de ces CG. Les parties s'engagent à convenir un règlement le plus proche possible de la disposition invalide, en lieu et place de celle-ci.

15. Modifications

Les CG peuvent être modifiées par Hager AG en tout temps et sans préavis.

16. Forme écrite

Toute convention dérogeant aux présentes CG requiert la forme écrite, la preuve par le texte étant suffisante.

17. Lieu de réalisation

Le lieu de réalisation des paiements est au siège de Hager AG, le lieu de réalisation des livraisons à l'usine de Hager AG.

18. Droit applicable et for juridique

18.1 Les relations juridiques entre Hager AG et le client sont régies par le droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit du droit suisse international privé et de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

18.2 Le for juridique exclusif pour tous les litiges résultant des relations juridiques entre Hager AG et le client ou liées à ces relations sont au siège de Hager AG.

Hager AG / Situation en septembre 2015